Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260907-D202609002CCASR-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PABU
SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 7 septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guillaume LOUIS, Maire.

Date de convocation : 14/08/2026 - Date d'affichage : 14/08/2026

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Guillaume LOUIS, Mme Cinderella MARCHAND, Mme Anne-Marie GUILLOU, Mme Catherine ANDRÉ, Mme Jamila KARROUMI, Mme Denise THOMAS, M. Philippe TOURBOT, Mme Isabelle BRIAND, Mme Danielle HENRY, Mme Lénaïg NICOLAS, Mme Marie-Annick LE FOLL, Mme Maryvonne MONNIER, M. Patrice BOGAS, Mme Sandrine LE FEVRE, M. Anthony SIMON.

MEMBRES ABSENTS : Mme Christine BECHET, Mme Jennifer FLEUROT.

POUVOIR : Mme Christine BECHET : procuration à Mme Maryvonne MONNIER.

En exercice : 17 / Présents : 15 / Votants : 16

Secrétaire de séance : Candice BARTHÉLEMY, agent administratif, désignée par défaut selon la délibération n°2026.06.01

DELIBERATION N° 2026-09-002 : CHOIX DU TRAITEUR, DU MENU, ET DES FRAIS DE PARTICIPATION POUR LE BANQUET DES AÎNÉS DU 11 NOVEMBRE 2026

Monsieur Guillaume LOUIS, président, rappelle aux membres du Conseil d'administration les trois traiteurs qui ont répondu à la demande de devis pour le banquet des aînés du 11 novembre 2026. Le président rappelle également que ces devis ont été envoyés aux membres du Conseil en amont de cette séance.

Les membres du Conseil sont invités à faire part de leur préférence. Le choix se porte sur les traiteurs Le Manac'h et Secrets de Gourmandises. Un vote à main levée permet de retenir Secrets de Gourmandises pour cette année 2026 qui propose un menu à 35 euros TTC par personne.

Madame Cinderella MARCHAND, vice-présidente, procède au vote à main levée pour le choix du menu. Il est retenu pour ce menu :

*Entrée : Brochette de Saint-Jacques avec fondue de poireaux

*Plat : Suprême de pintade, casserole de légumes, mille-feuille de pommes de terre, sauce aux cidres

*Fromage choix : Toast de Maroilles doux à la rhubarbe chaud, avec toast de fromage de chèvre et miel, mesclun vinaigrette et noix.

*Dessert : Café ou Thé gourmand

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260907-D202609002CCASR-DE

A propos des boissons : les membres du conseil n'ont pas retenu l'option d'un verre de vin pétillant ou kir avec deux pièces froides en apéritif, la municipalité conviant les participants à la cérémonie du 11 novembre à un vin d'honneur.

Madame Denise THOMAS demande si le tarif de 5 euros de participation par personne est reconduit cette année.

Madame Cinderella MARCHAND confirme.

Les membres du Conseil votent le choix du traiteur, du menu et de la participation de 5 euros par personne au banquet des aînés du 11 novembre 2026 à l'unanimité.

Vote du conseil d'administration :

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Président
GUILLAUME LOUIS

MAIRIE DE PABU
COTES D'ARMOR

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.